

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2023
PROCES VERBAL SUCCINCT

A – Approbation de l’urgence

Acceptation de l’intégration de la délibération 22. FI – Taux de fiscalité Locale 2023

VOTE : UNANIMITE

1 – FI - Exercice Budgétaire 2023 - Budget principal - Budget Primitif

Il s’agit du budget primitif 2023 du budget principal de la ville.

Celui-ci s’équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement = 22 300 000 euros
- Section d’investissement = 3 563 915 euros

VOTE : 30 VOIX POUR, 1 ABSTENTION : KARIMA CHOUIA et 2 VOIX CONTRE : MATHILDE LOUCHART ET JACQUES DUPONT

2 – FI - Exercice Budgétaire 2023 - Budget annexe ZEPHYR - Budget primitif

Il s’agit du budget primitif 2023 du budget annexe « Zéphyr ».

Celui-ci s’équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement = 825 000 euros
- Section d’investissement = 65 000 euros

VOTE : 30 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS : KARIMA CHOUIA, MATHILDE LOUCHART ET JACQUES DUPONT

3 - FI - Subventions aux associations - Année 2023

Comme chaque année, dans la continuité du vote du budget primitif, il s’agit de proposer le vote des subventions accordées aux différentes associations de la ville, pour l’exercice budgétaire 2023.

VOTE : 25 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS : MATHILDE LOUCHART ET JACQUES DUPONT, 6 CONSEILLERS NE PRENANT PAS PART AU VOTE : BLANDINE LEPLAT, FATIMA KARRAD, KAMEL MAHTOUR, SABINE HONORE, CHANTAL LAHARNAR ET GUILLAUME BOCQUET

4 - FI- Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2023 - Sécurisation du groupe scolaire De Lattre

Cette délibération a pour objet la sollicitation d’une subvention auprès du FIPD au titre de l’appel à projet 2023 – Programme « S », volet sécurisation des établissements scolaires. La demande de subvention concerne les travaux de rénovation des menuiseries extérieures du groupe scolaire Delattre de Tassigny. Ces travaux sont l’occasion d’équiper l’école de vitrages feuillettés et occultants, plus sécurisés en cas de tentative d’effraction.

VOTE : UNANIMITE

**5 - DG- Indemnisation d'un préjudice matériel subi par un agent municipal -
Anne BELLEC**

Le 29 décembre 2022, le véhicule personnel d'un agent municipal, Madame Anne BELLEC, a été endommagé à la suite de la chute d'une branche d'un arbre appartenant à la Ville de Hem alors qu'il était stationné sur le parking de l'Hôtel de Ville, réservé au personnel municipal.

Il s'agit d'approuver l'indemnisation à l'agent municipal, Madame Anne BELLEC, à hauteur de la somme de 15,99 euros en réparation des dommages matériels subis et de prévoir la dépense au budget de l'exercice en cours.

VOTE : UNANIMITE

**6 - DG- Indemnisation d'un préjudice matériel subi par un agent municipal -
Farida ROUIBI**

Le 7 avril 2022, le véhicule personnel d'un agent municipal, Madame Farida ROUIBI, a été endommagé à la suite de la chute d'une branche d'un arbre appartenant à la Ville de Hem alors qu'il était stationné sur le parking de l'Hôtel de Ville, réservé au personnel municipal.

Il s'agit d'approuver l'indemnisation à l'agent municipal, Madame Farida ROUIBI, à hauteur de la somme de 80 euros et de prévoir la dépense au budget de l'exercice en cours.

VOTE : UNANIMITE

**7 - DG - Mise en place de pièges photographiques et fixation du tarif forfaitaire
d'enlèvement des dépôts sauvages**

Ces dernières années, les services municipaux ont été confrontés à un nombre croissant de dépôts sauvages.

La mise en place de "pièges photographiques" contribuerait ainsi à prévenir et à réprimer ces atteintes à l'environnement.

Dans un premier temps, 2 pièges photographiques seront acquis pour un coût unitaire de 400 €, soit un total de 800 €. Ils seront disposés dans des endroits propices repérés par les services en charge de l'environnement

Les dépôts sauvages entraînant la mobilisation des services techniques pour leur enlèvement et des coûts de traitement, en cas d'identification de l'auteur du dépôt d'ordures, il est proposé de fixer un tarif de 100 € au minimum et par m³ pour les interventions nécessaires.

VOTE : UNANIMITE

**8 - CL - Convention OPUS avec l'Orchestre National de Lille et le Centre Social
des 3 villes**

La Métropole Européenne de Lille propose aux communes un projet nommé OPUS pour les années 2023, 2024 et 2025 qui, s'inspirant du dispositif DEMOS, vise à prolonger l'action culturelle et la découverte de la musique classique aux publics éloignés de ces pratiques. La MEL invite les communes engagées ou non sur DEMOS à y participer.

Forte du succès de ces expériences et afin de réaliser ce nouveau projet, la ville de Hem souhaite donc conventionner avec l'Orchestre National de Lille et le Centre Social des Trois Villes, pour une durée de trois ans.

VOTE : UNANIMITE

9 - SCS - Programmations annuelles contractuelles Contrat de Ville 2023

Dans le cadre du Grand Projet Hémois et du Guide des Orientations Politiques Hémoises, la Ville met en œuvre sa politique de territoire au travers des différentes thématiques déclinées notamment dans le cadre des contractualisations signées avec différents partenaires financiers institutionnels. Ces contractualisations se déclinent en Contrat de Ville, Fonds Ministériel pour la Sécurité et la Prévention Routière, Fonds Interministériel de prévention de la Délinquance, Dispositif de Réussite Educative et Convention Territoriale Globale.

Il convient que le Conseil Municipal se prononce sur la réalisation des différentes actions présentées au titre de l'année 2023 du Contrat de Ville.

VOTE : UNANIMITE

10 - AE - Versement du forfait communal aux écoles privées sous contrat 2023

La ville de Hem a inscrit au budget primitif 2023, l'enveloppe globale de crédits nécessaires au versement de la participation au fonctionnement des écoles privées sous contrat.

Le forfait communal, calculé sur la base du coût annuel moyen d'un enfant scolarisé dans les établissements scolaires publics de la ville s'élève à 836 € par enfant en 2023.

Le versement de ces sommes sera effectué selon les modalités suivantes : un 1er versement de 50 % (en février) et un second versement de 50 % (en avril).

VOTE : 31 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS : MATHILDE LOUCHART ET JACQUES DUPONT

11 - JE - Dispositif PASS' A L'ACTION - Modification des critères d'attribution

Après plusieurs années de fonctionnement du dispositif et pour permettre au plus grand nombre de jeunes de solliciter une prestation, il convient d'apporter une modification à certaines modalités d'attribution, notamment dans le cadre du bénévolat « formation aux métiers de l'animation ».

Au même titre qu'une activité bénévole au sein d'une structure porteuse sur le territoire hémois, organisatrice d'ALSH ou de CVL, le jeune pourra prétendre à cette prestation via le bénévolat au sein du « Sea, Hem and Sun ». De plus, le jeune pourra également effectuer son stage pratique BAFA au sein du « Sea, Hem and Sun ».

VOTE : UNANIMITE

12 – SP - Tarification des courses Oxyg'Hem - Modification

L'organisation d'Oxyg'Hem n'a pas cessé de progresser et la qualité n'a fait que se renforcer.

Afin de limiter les inscriptions le jour J, nous reconduisons la majoration de 3 € pour les inscriptions du 10 km et de la marche nordique, le jour de la course. Pour information, les coureurs ayant opté pour une inscription en ligne devront s'acquitter d'une majoration de 0.83 € qui est payée directement au prestataire de la gestion en ligne des inscriptions. Cette majoration n'est pas reversée à la ville.

VOTE : UNANIMITE

13 - SP-Tarification de l'école Hem E-Sport

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération DEL/2021/SP/120 en date du 14 octobre 2021, le conseil municipal a voté la création de l'école E-SPORT, le règlement intérieur ainsi que la tarification.

La tarification correspond à une adhésion annuelle sur l'année civile. Le tarif précédemment appliqué était fixé à 20 € avec une période d'essai de 1 mois.

Il est proposé la reconduction du tarif unique de 20 € pour chaque année civile en cours. Le paiement s'effectue auprès de la régie du service des sports.

VOTE : UNANIMITE

14 - ST-Mutualisation de la balayeuse - Délibération

La ville de Hem a décidé de procéder à la location d'une balayeuse aspiratrice poids lourds, équipée d'un nettoyeur haute pression, potence mobile, rampe de lavage avant, aspirateur de feuilles et balais latéraux, par un contrat de 48 mois à compter du 1er janvier 2023, lui assurant la disponibilité continue d'un outil performant au profit du cadre de vie de notre population.

Le véhicule n'étant pas utilisé à temps plein sur la ville, il a été envisagé d'en mutualiser l'usage avec les villes voisines demandeuses. Plusieurs de nos voisines se sont montrées intéressées par le service. Celui-ci consisterait en la mutualisation de l'engin, chauffeur, énergie et eau, en contrepartie d'une redevance forfaitaire et d'un prix au km linéaire de fil d'eau.

A ce jour, les villes de Forest sur Marque, Leers, Lys lez Lannoy, Sailly lez Lannoy et Toufflers sont intéressées par cette démarche.

Une convention sera signée avec chaque ville prévoyant les modalités pratiques de cette mutualisation, selon le modèle ci-joint.

VOTE : UNANIMITE

15 - UR - Acquisition des parcelles cadastrées SECTION B 1888 pour partie-B 2290-B 2291-B 2292

En application de son agenda développement durable adopté par délibération-cadre le 28 juin 2018, la ville s'engage dans un projet d'aménagement de la prairie humide de l'observatoire de biodiversité de la Petite Marque, aux abords de l'étang de pêche. L'objectif de cet aménagement est de préserver la biodiversité existante et de renaturer les 10 hectares de pâtures avec une gestion naturelle du site par l'éco-pâturage et d'acquérir des parcelles en bordure du parc.

Monsieur LEPLAT, agriculteur exploitant, propriétaire avec Madame Leplat des parcelles en zone N du PLU cadastrées section B 1888 B 2290, 2291 et 2292 rue Henri Delecroix, lieu-dit « les Bas Prés », d'une contenance totale de 42 521m², a pris contact avec la ville afin de convenir de la cession d'une partie de ces parcelles pour 24 521m².

Vu l'avis des domaines sur la valeur vénale en date du 05/05/2022, il est proposé d'approver l'acquisition desdites parcelles, d'une contenance de 24 521 m² au prix total de 54 682 € net vendeur, de payer à Monsieur Leplat la somme de 49 042€ d'indemnité d'éviction, de supporter les frais d'acquisition hors frais de bornage.

VOTE : UNANIMITE

16 - UR- NPRU Avenant n°2 à la convention pluriannuelle de la MEL

Cette convention présente le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain qui intègre 9 quartiers prioritaires de la géographie de la Politique de la Ville d'intérêt national et régional, ainsi qu'une stratégie construite autour de deux enjeux : la contribution au rééquilibrage du territoire et un repositionnement des quartiers du NPNRU dans le développement de la métropole ainsi qu'un développement durable des quartiers, générateurs de développement économique, d'innovation et de cohésion sociale.

Un premier avenant a été signé le 29 novembre 2021.

Un second avenant nous est proposé aujourd'hui et fera l'objet d'une délibération en conseil métropolitain le 10 février 2023.

VOTE : UNANIMITE

17 - Délibération retirée

18 - ENV - Service de trottinettes et vélos électriques en semi floating - Redevance d'occupation du Domaine Public

La Métropole Européenne de Lille a exprimé son intention d'étendre aux communes intéressées de son ressort territorial, l'expérimentation menée depuis 2021 par la ville de Roubaix, après l'avis de l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (en l'occurrence la MEL), en vue de déployer un service de trottinettes électriques et de vélos à assistance électrique en semi-floating (c'est-à-dire avec des emplacements dédiés et obligatoires pour stationner ces engins en sécurité hors trottoirs).

Par courrier en date du 17 novembre 2022, la ville s'est portée candidate, dans la même logique, à l'extension de l'expérimentation de location de trottinettes électriques et de vélos à assistance électrique en libre-service en semi-floating.

La MEL ne pouvant se substituer à la ville pour autoriser l'occupation et la circulation des vélos et trottinettes proposés par le service, il y a lieu de déterminer, en complément de l'actualisation de la redevance d'occupation du domaine public, le montant de la redevance applicable aux activités commerciales de location en libre-service de vélos ou trottinettes à assistance électrique qui est fixée à 20 € par véhicule et par an.

VOTE : UNANIMITE

19 - FI - Dotation de soutien à l'investissement local - Rénovation thermique et pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures de trois écoles

Par la délibération cadre sur la stratégie de sobriété énergétique adoptée le 5 octobre 2022, la Ville de Hem a confirmé et renforcé ses objectifs ambitieux pour limiter l'impact de ses consommations énergétiques sur l'environnement, objectifs déjà affirmés dans le Guide des Orientations Politiques Hémoises adopté par le 30 septembre 2020.

La ville décide d'accélérer les travaux de rénovation thermique dans les écoles qui en présentent le besoin. C'est pourquoi, après les travaux engagés sur la toiture du groupe scolaire De Lattre de Tassigny en 2022, sont programmés dès 2023 les rénovations de toitures des groupes scolaires Marie Curie, Marcel Pagnol et Victor Hugo.

En plus de la réfection de l'isolation des toitures améliorant le confort d'occupation des lieux, ces projets permettront d'augmenter la part de bâtiments publics producteurs d'énergies renouvelables sur la ville, puisque les trois écoles seront équipées de panneaux photovoltaïques.

La ville souhaite solliciter le soutien financier de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local pour l'accompagner dans le financement de ce projet. Le budget total de ces travaux est estimé à 542 000 € H.T. soit 650 000 € T.T.C.

VOTE : UNANIMITE

20 - ECO - Redevances d'occupation du domaine public - Modification

Deux redevances spécifiques doivent être ajoutées. Il s'agit d'une part, de la création de la redevance d'occupation du domaine public pour les activités de location d'engins de déplacement personnel en libre-service sur le territoire héminois, pour un montant de 20 € par an et par engin et d'autre part, une redevance pour les supports de la signalisation d'information directionnelle, pour un montant de 40 € par an et par support. Il s'agit de panneaux indicateurs qui doivent faire l'objet d'une demande d'occupation du domaine public.

La présente délibération vient ajouter ces deux redevances spécifiques à la délibération DEL/2022/ECO/125 du 14 décembre 2022.

VOTE : UNANIMITE

21 - DG-Mise en œuvre protection fonctionnelle d'un élu -Laurent Pastour

Considérant que les membres du Conseil Municipal sont informés qu'un élu de la collectivité, Monsieur Laurent PASTOUR, est victime de faits de propos calomnieux en date du 14 janvier 2023, que les faits qui sont reprochés sont liés à l'exercice de ses fonctions d'élu municipal et que l'élu n'a pas commis de faute personnelle pouvant mettre en cause son droit à bénéficier de la protection fonctionnelle.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir accorder la protection fonctionnelle à l'élu dans cette affaire.

VOTE : 32 VOIX POUR, LAURENT PASTOUR NE PRENANT PAS PART AU VOTE

22 - FI - Taux de fiscalité locale 2023

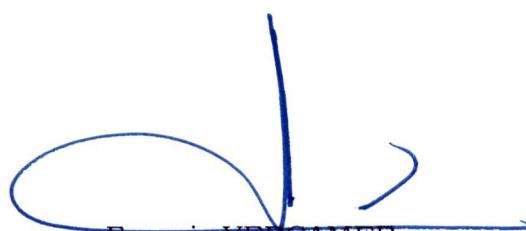
Monsieur le Maire propose d'appliquer, pour l'exercice 2023, le principe de **non-augmentation des taux d'imposition** des deux taxes locales et donc de les reconduire à l'identique :

- | | |
|---|---------|
| • Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties | 46.23 % |
| • Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties | 61.90 % |

VOTE : 30 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS : KARIMA CHOUIA, MATHILDE LOUCHART ET JACQUES DUPONT



Clémentine NOUQUERET,
Conseillère Municipale,
Secrétaire de Séance



Francis VERCAMER
Maire de Hem,
Vice-Président de la MEL